



**DECLARATION LIMINAIRE DU SYNDICAT
FORCE-OUVRIÈRE INSEE**

**CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
DU 25 JANVIER 2019**

**MUTATIONS
INTÉGRATION, DÉTACHEMENT**

Nous voici installés dans la nouvelle configuration de la mandature issue des élections 2018. Durant les quatre années à venir, les élus Force Ouvrière resteront attachés aux compétences dédiées à l'instance de la CAP :

- expertise sur les mobilités géographiques,
- expertise sur les promotions aux choix ou sur liste d'aptitude.

La loi Fonction Publique actuellement en débat vise à vider les CAP de ces prérogatives, nous le dénonçons.

Les agents de catégorie C, en particulier, s'inquiètent fortement de leur pouvoir d'achat et ce ne sont pas les quelques points d'indice octroyés cette année dans le cadre de PPCR qui va les rassurer.

En réalité, une partie seulement des agents vont bénéficier de cette augmentation du nombre de point d'indice.

La cotisation retraite a de nouveau augmenté cette année de 0,27 %, ce qui induit une nouvelle baisse importante du pouvoir d'achat difficilement acceptable pour les bas salaires.

Concernant cette CAP nous sommes au regret de constater le peu de postes offert à la mobilité géographique cette année. Une baisse drastique est à noter entre 2018 et 2019 ; en effet, 42 postes ouverts en 2018 contre 27 postes cette année.

La catégorie C serait-elle amenée à disparaître ?

De fin octobre 2018 à décembre 2018, douze détachements ont été actés hors séance, peut-on connaître l'urgence de ces consultations ? Ces détachements n'ont-ils pas d'impact sur les mobilités actées ce jour ?

FO-Insee demeure toujours attachée à l'augmentation significative du nombre de postes au concours de contrôleur ainsi que des nominations au choix. En effet, nous constatons que les adjoints administratifs occupent en grande majorité des postes de contrôleur.

Une attention particulière est demandée à l'Administration pour les agents de catégorie C. En effet, ces derniers sont de plus en plus démunis et de moins en moins reconnus par leur hiérarchie.

Dans un cadre permanent de restructuration, les fermetures de postes concernent en grande partie les agents de catégorie C. Ces situations demeurent particulièrement anxiogènes du fait que ces agents ont très peu d'espoir de reclassement ou de

trouver un poste de même niveau sur un autre établissement de l'Insee, voire en détachement.

Nous souhaiterions savoir où en sont vos réflexions sur le concours d'adjoints en interministériel.

Les élues FO demandent à l'Administration de tout faire pour le retour du plan ministériel de qualification.

En ce début de mandature, nous rappelons l'attachement de FO-Insee au respect de l'article 19 du règlement intérieur de notre CAP mentionnant la stricte confidentialité des débats, des délibérations et des documents de travail.

Enfin FO-Insee tient à remercier le travail effectué en amont par l'équipe en charge des mobilités géographiques.

